

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2021/15

**Extrait du registre  
des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 06 JUILLET 2021  
Convocation en date du 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; SUSINI Vincent ; MICAELLI Marie-Luce ; OTTOMANI Jean-François ; FRANCISCI Lisa ; PAOLI Franck ; ELEGANTINI Muriele ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ;  
BARBONI Toussaint à GUIDICELLI Sébastien ;  
ANGELI Filippu Antone à MICAELLI Marie-Luce ;  
VILLARD-ANGELI Dominique à FARENC Nicole ;  
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban.

**Absents** : SANTONI Marie-Josée ; COLOMBANI Victoria.

**Secrétaire** : Madame FRANCISCI Lisa

**Domaine** : Commande Publique

**Sous-Domaine** : Autres types de contrats.

**Objet** : Convention Commune de Prunelli di Fiumorbu/ Service D'incendie et de Secours de la Haute Corse.

Mise à disposition de 2 sauveteurs aquatiques, pour la surveillance de la baignade et des activités aquatiques de la plage de Calzarellu.

**Intervenant (s)** : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Franck PAOLI

**Vote pour** : 25

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Affichage en date du : 09 Juillet 2021**

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fiumorbu et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute Corse, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de 2 sauveteurs aquatiques, pour la surveillance de la baignade et des activités aquatiques de la plage de Calzarellu, et ce durant la période du Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au Mardi 31 Août 2021 de 10h à 18h.

Etant précisé que le coût de cette opération s'élève à la somme de 15 292,00 €uros.

- DIT que la dépense qui s'élève à la somme de 15 292,00 €uros sera prélevée sur le crédit inscrit annuellement au Budget Primitif Principal - Chapitre 011 - Article 6156

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour l'Extrait Conforme  
Pour le Maire  
et par délégation

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Christian PAOLI